

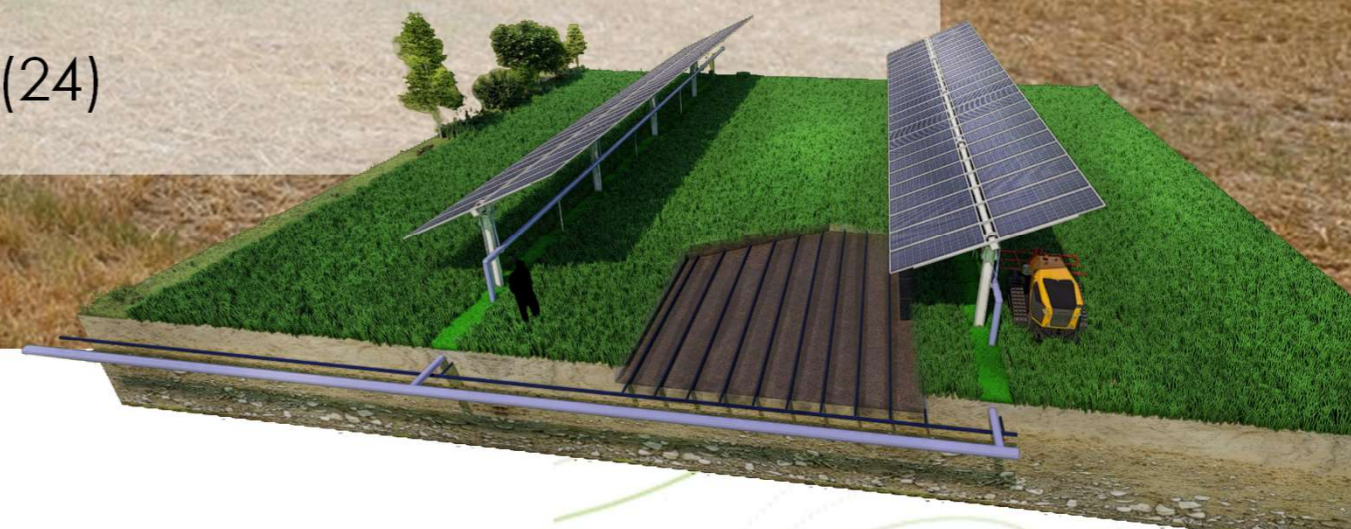


Dossier de demande de permis de construire

Projet « Agrinergie® de Faux »

Projet agrivoltaïque innovant

Commune de Faux (24)



Avril 2022

Contact :

Justine Abgrall
abgrall@akuoenergy.com

Demandeur : **AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS (AWEO)**

Akuo Western Europe and Overseas - Projet de parc photovoltaïque en Agrinergie® - Commune de Faux (24)



Projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Faux, en Dordogne

Dossier de Demande de Permis de Construire

Liste des pièces:

Imprimé CERFA n°13409*07
Bordereau

PC 1 - PLAN DE SITUATION

- PC 1.1: Plan de situation des sites
- PC 1.2: Plan de repérage des Sites A et B ech. 1/10 000°

PC 2 - PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

- PC 2.1: Plan technique d'ensemble ech. 1/8 000°
- PC 2.1.1: Plan technique par site - Site A ech. 1/2 000°
- PC 2.1.2: Plan technique par site - Site B ech. 1/2 000°
- PC 2.2: Plan d'accès aux sites ech. 1/8 000°
- PC 2.3.1: Plan de masse paysager des installations site A ech. 1/2 000°
- PC 2.3.2: Plan de masse paysager des installations site B ech. 1/2 000°

PC 3 - PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

- PC 3.1: Schéma d'implantation des panneaux ech. 1/200°
- PC 3.2.1: Coupe d'implantation des panneaux - Site A ech. 1/1 000°
- PC 3.2.2: Coupe d'implantation des panneaux - Site B ech. 1/1 000°

PC 4 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

PC 5 - PLAN DES FACADES


- PC 5.1.1: Plans de détail du poste de livraison - Façades
- PC 5.1.2: Plans de détail du poste de livraison - Plan
- PC 5.2: Plans des façades du poste de transformation
- PC 5.3: Plans de détail de la clôture et du portail et portillon
- PC 5.4: Plans de détail des citernes souples pour sécurité incendie-Type 1
- PC 5.5: Plans du stockage d'eau pour irrigation - Type 2
- PC 5.6: Plans de détail des tables

PC 6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET

PC 7 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PC 8 - PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

PC 11 - ETUDE D'IMPACT ET DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

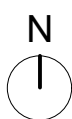
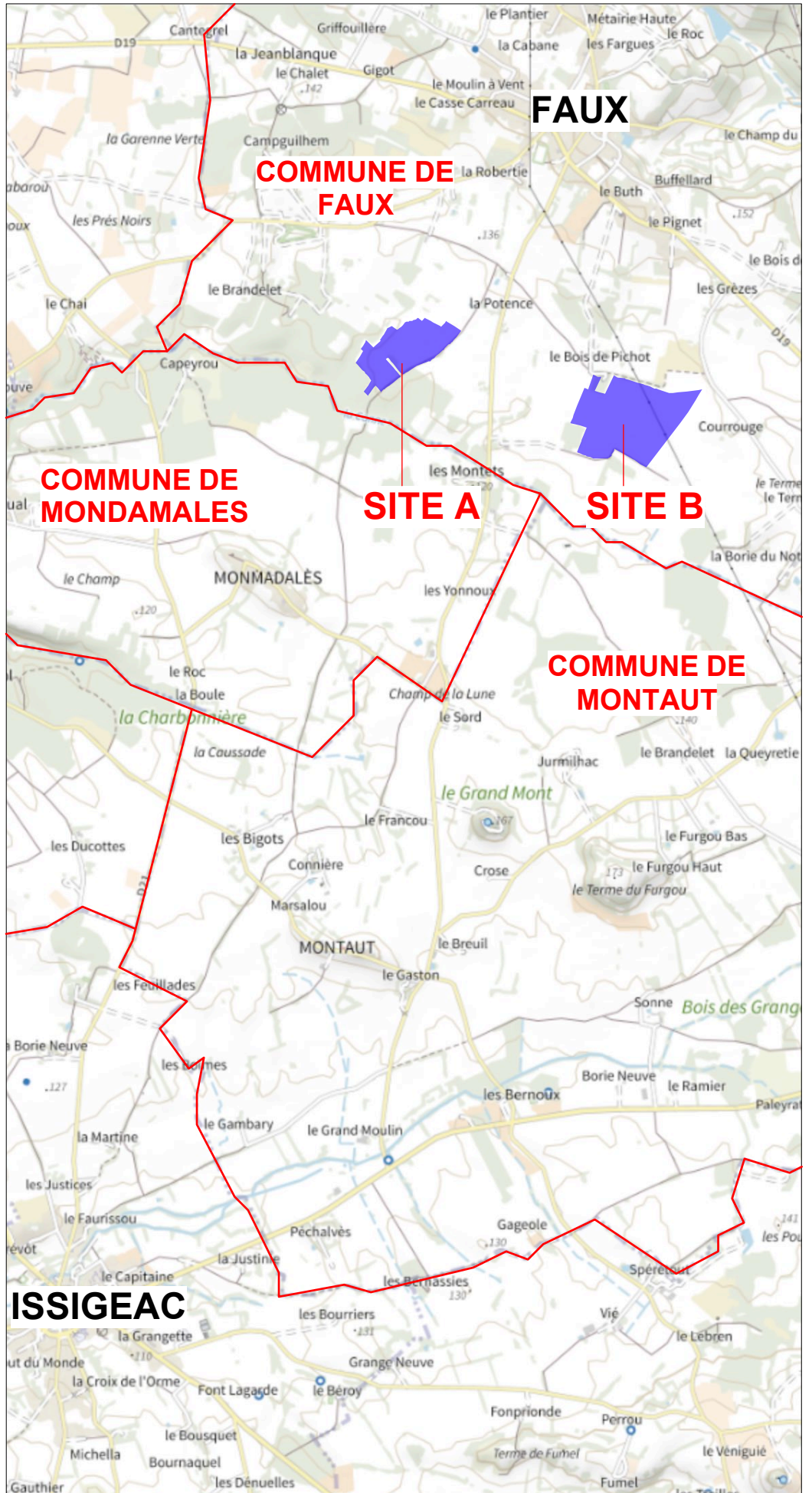
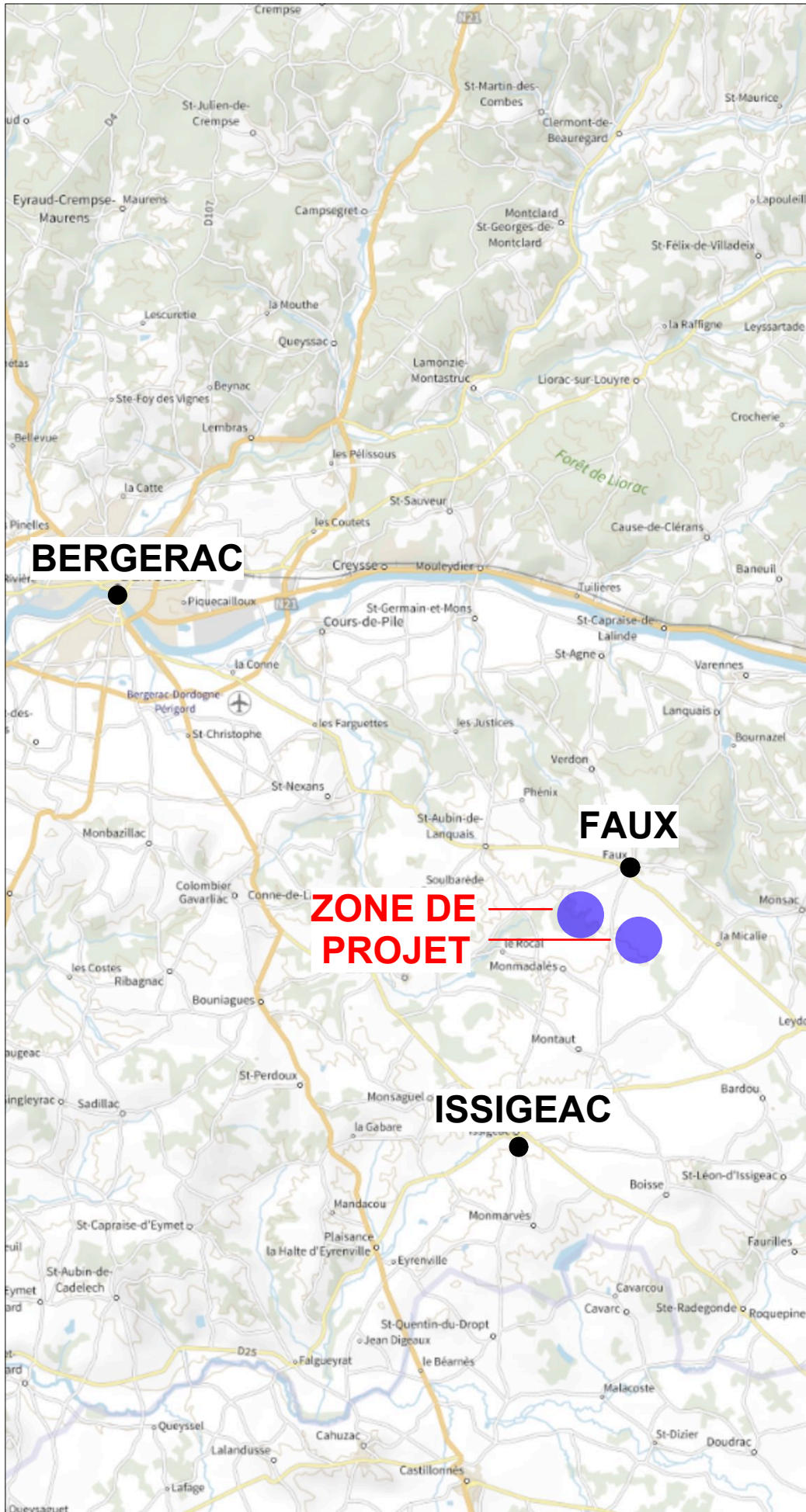
Maître d'Ouvrage :
 **Akuo Western Europe and Overseas**
140, av. des Champs Elysées
75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maître d'Oeuvre:
 **Agence Patrice Chabbert Architectes**
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque - Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier Demande de Permis de Construire

Mars 2022



Maître d'Ouvrage :



Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maître d'Ouvre :



Agence Patrice Chabbert Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne**

Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de situation des sites

PC1.1

Mars 2022



COMMUNE DE FAUX

D19

Faux

Route de Mons

D19 ROUTE DE BEAUMONT

Circuit automobile de Campguilhem-Faux

SITE A

PDV1

POSTE DE LIVRAISON ENEDIS

La Potence

La Bois de Pichot

PDV4

D22

PDV2

PDV3

Les Montets

SITE B

Courrouge

PDV6

LIMITE COMMUNALE

COMMUNE DE MONDAMALES

COMMUNE DE MONTAUT



LEGENDE

- Limite communale
- Routes départementales
- Routes diverses
- Cadastre
- Site de Projet A et B
- Zone de végétation
- Ligne aérienne HTA
- Clôture
- Structures photovoltaïques
- Bâche semi-enterrée (irrigation)
- Poste de transformation
- Haies (plantation et renforcement)
- Arbres (plantation)
- Piste (4m)
- Stockage bâche SDIS (120m³)
- Aire de retournement
- Poste de Livraison
- > Point de vue Photomontage

Maître d'Ouvrage :

AKUO Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
 140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
 Email: abgrall@akuoenergy.com

Maître d'Oeuvre :

APC ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbert Architectes
 32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
 Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne**

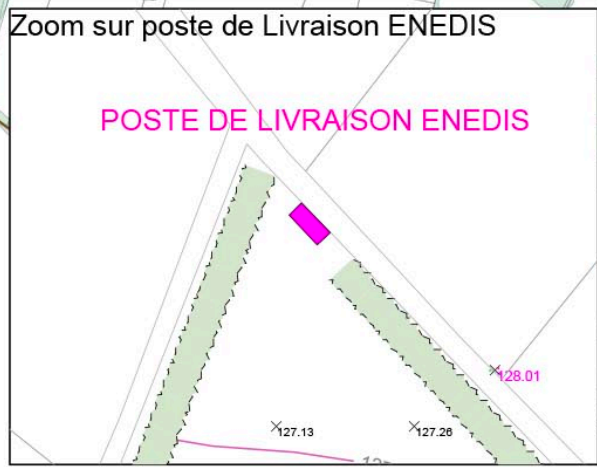
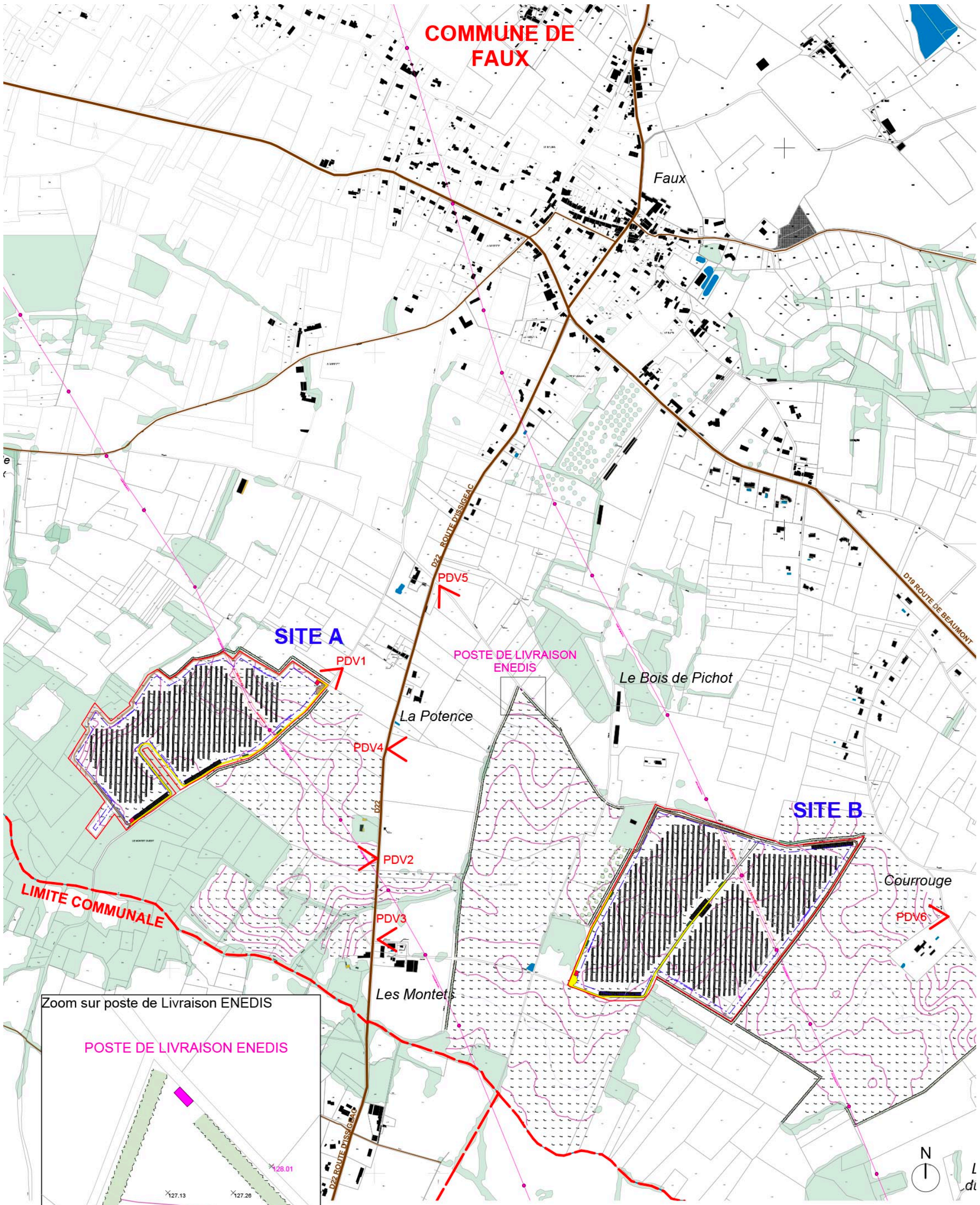
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de repérage des sites A et B **PC1.2**

Ech. 1/10 000°

Mars 2022

COMMUNE DE FAUX



LEGENDE

Limite communale	Structures photovoltaïques
Routes départementales	Bâche semi-enterrée (irrigation)
Routes diverses	Poste de transformation
Cadastre	Haies (plantation et renforcement)
Site de Projet A et B	Arbres à valeur ajoutée, type noyers (plantation)
Zone de végétation	Piste légère
Ligne aérienne HTA	Stockage bâche SDIS (120m³)
Clôture	Aire de retournement
	Poste de Livraison
	Point de vue Photomontage

Maître d'Ouvrage :

AKUO Akuo Western Europe and Overseas
 140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
 Email: abgrall@akuoenergy.com

Maître d'Oeuvre :

APC ARCHITECTES
 Agence Patrice Chabbert Architectes
 32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
 Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
 Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de Demande de Permis de Construire

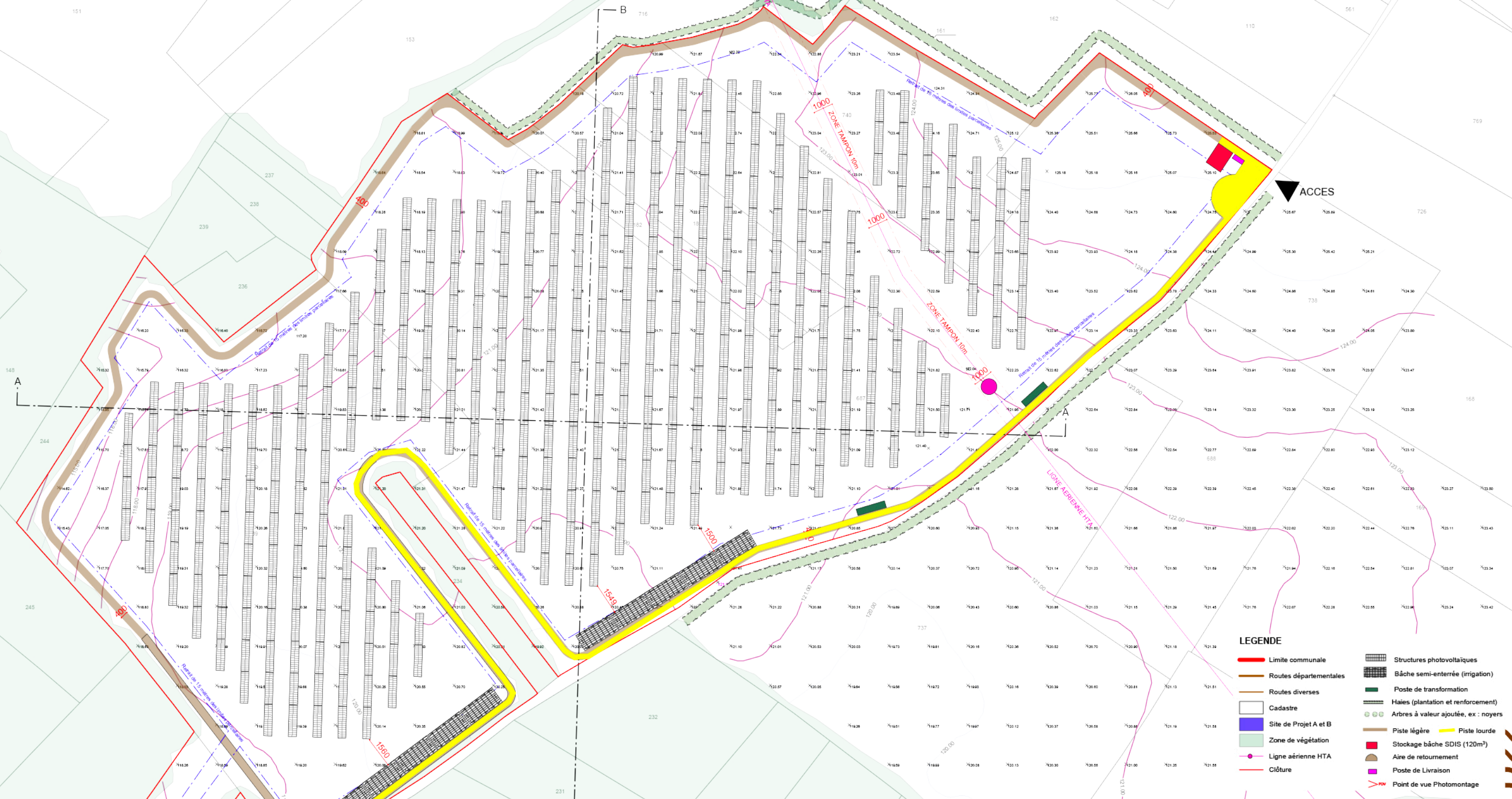
Plan technique d'ensemble
 Zoom sur poste de Livraison ENEDIS

PC2.1

Ech. 1/8000°
 Ech. 1/1000°

Mars 2022

SITE A



- LEGENDE**
- Limite communale
 - Routes départementales
 - Routes diverses
 - Cadastre
 - Site de Projet A et B
 - Zone de végétation
 - Ligne aérienne HTA
 - Clôture
 - Structures photovoltaïques
 - Bâche semi-enterrée (irrigation)
 - Poste de transformation
 - Haies (plantation et renforcement)
 - Arbres à valeur ajoutée, ex : noyers
 - Piste légère
 - Piste lourde
 - Stockage bâche SDIS (120m³)
 - Aire de retournement
 - Poste de Livraison
 - Point de vue Photomontage

Maitre d'Ouvrage :

akuo
Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Ouvre :

APC
ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbert Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan technique - Site A

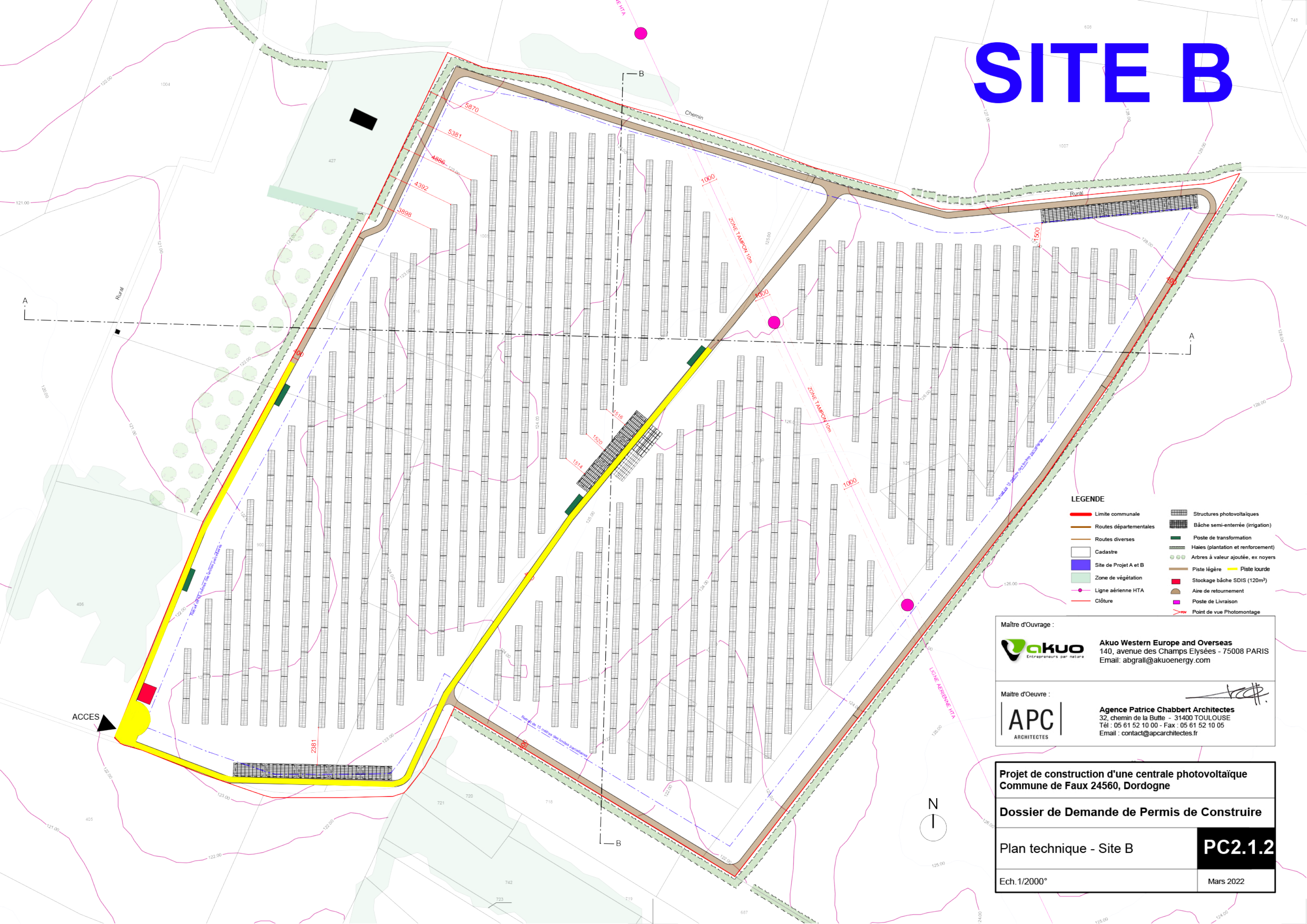
PC2.1.1

Ech. 1/2000°

Mars 2022

LE MONTET OUEST

SITE B



- LEGENDE**
- Limite communale
 - Routes départementales
 - Routes diverses
 - Cadastre
 - Site de Projet A et B
 - Zone de végétation
 - Ligne aérienne HTA
 - Clôture
 - Structures photovoltaïques
 - Bâche semi-enterrée (irrigation)
 - Poste de transformation
 - Haies (plantation et renforcement)
 - Arbres à valeur ajoutée, ex noyers
 - Piste légère
 - Piste lourde
 - Stockage bâche SDIS (120m²)
 - Aire de retournement
 - Poste de Livraison
 - Point de vue Photomontage

Maitre d'Ouvrage :

akuo Entrepreneurs par nature
Akuo Western Europe and Overseas
 140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
 Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :

APC ARCHITECTES
Agence Patrice Chabbert Architectes
 32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
 Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne**

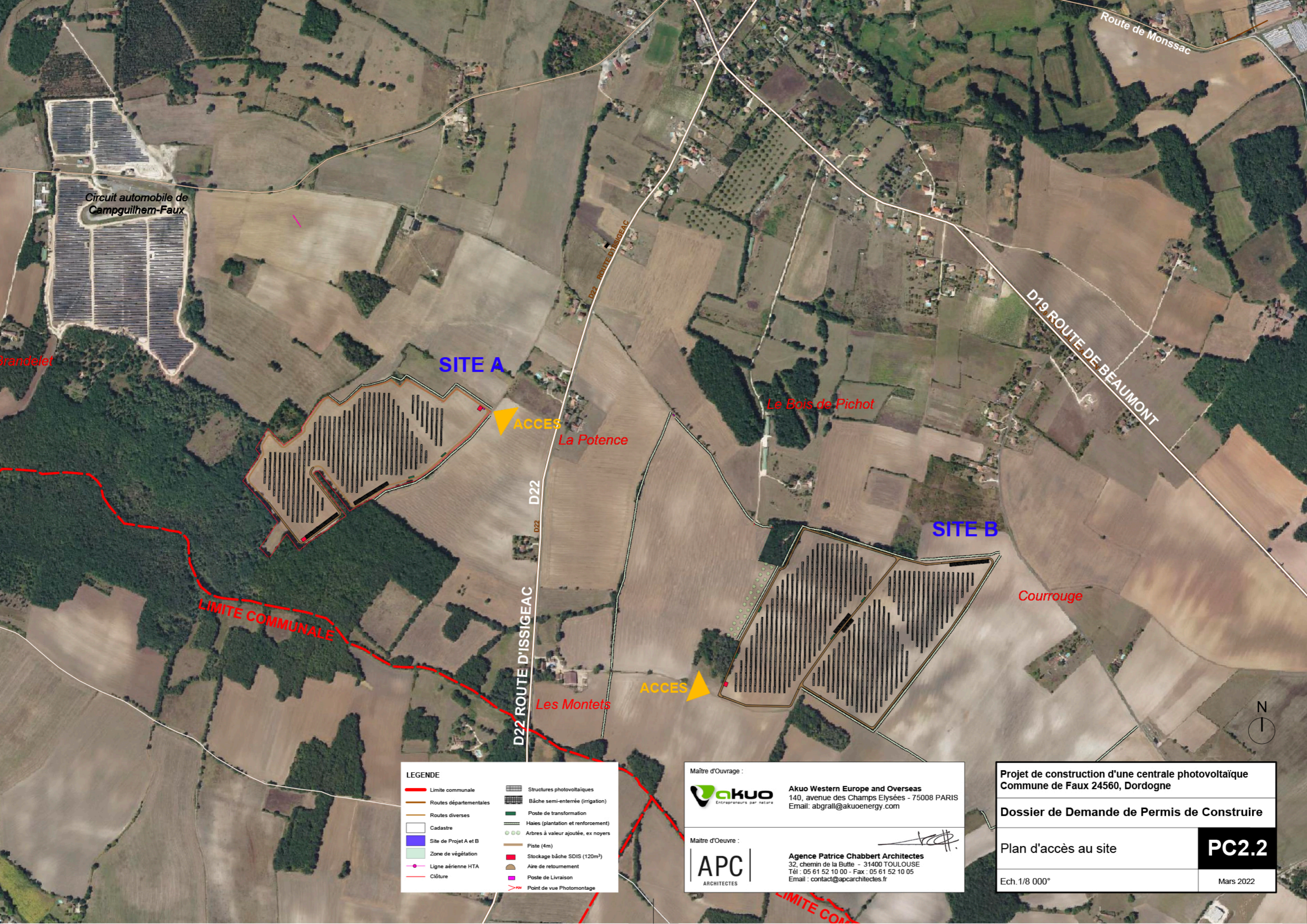
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan technique - Site B PC2.1.2

Ech. 1/2000° Mars 2022

ACCES





Circuit automobile de Campguilhem-Faux

Brandelet

SITE A

ACCES

La Potence

Le Bois de Pichot

SITE B

ACCES

Les Montets

Courrouge

LIMITE COMMUNALE

D22 ROUTE D'ISSIGEAC

D19 ROUTE DE BEAUMONT

Route de Monssac

LEGENDE

	Limite communale		Structures photovoltaïques
	Routes départementales		Bâche semi-enterrée (irrigation)
	Routes diverses		Poste de transformation
	Cadastre		Haies (plantation et renforcement)
	Site de Projet A et B		Arbres à valeur ajoutée, ex noyers
	Zone de végétation		Piste (4m)
	Ligne aérienne HTA		Stockage bâche SDIS (120m³)
	Clôture		Aire de retournement
			Poste de Livraison
			Point de vue Photomontage

Maitre d'Ouvrage :
akuo
 Entrepreneurs par nature
Akuo Western Europe and Overseas
 140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
 Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :
APC
 ARCHITECTES

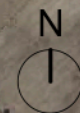
Agence Patrice Chabbert Architectes
 32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
 Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
 Commune de Faux 24560, Dordogne

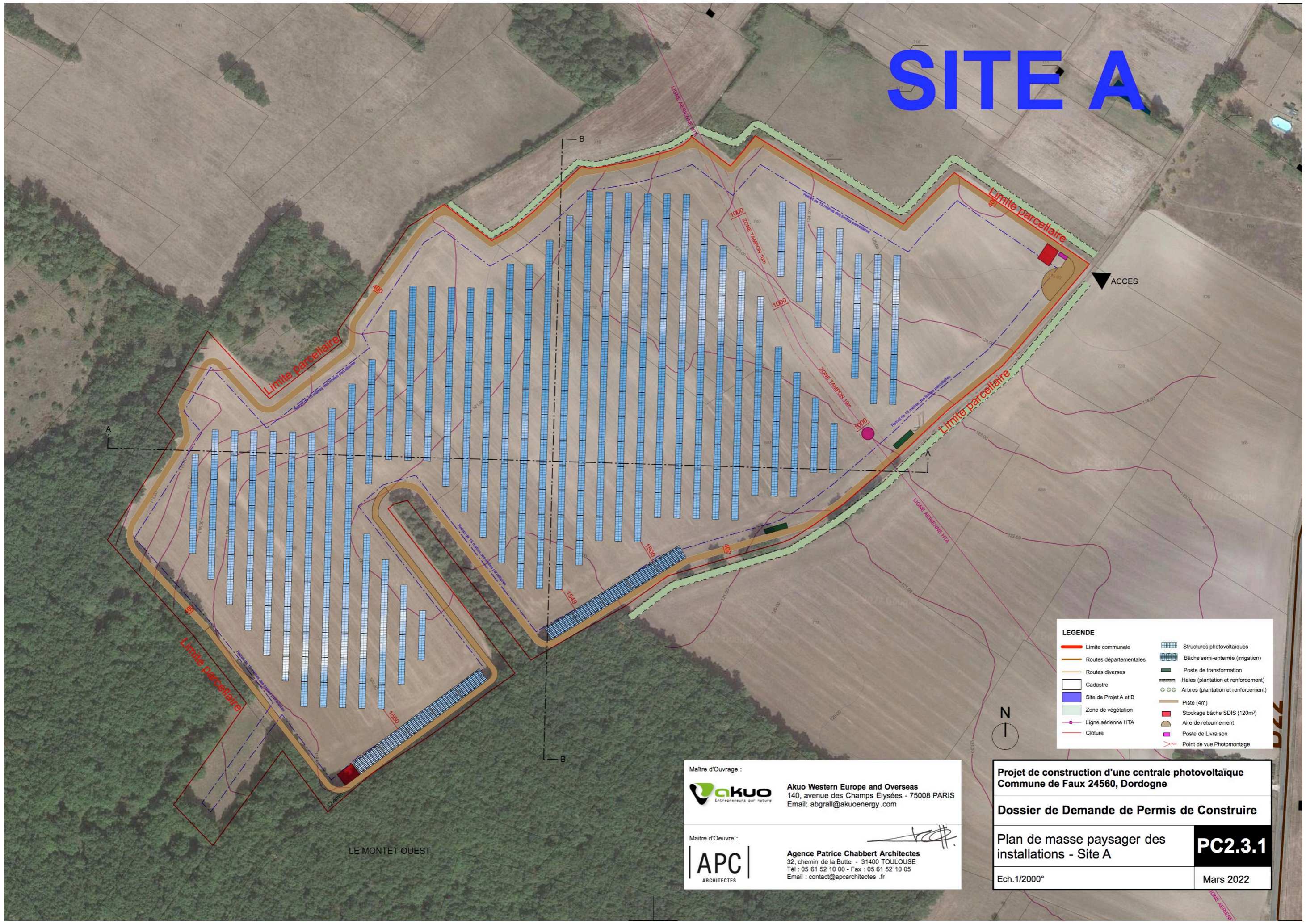
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan d'accès au site **PC2.2**

Ech. 1/8 000° Mars 2022



SITE A



LEGENDE			
	Limite communale		Structures photovoltaïques
	Routes départementales		Bâche semi-enterrée (irrigation)
	Routes diverses		Poste de transformation
	Cadastre		Haies (plantation et renforcement)
	Site de Projet A et B		Arbres (plantation et renforcement)
	Zone de végétation		Piste (4m)
	Ligne aérienne HTA		Stockage bache SDIS (120m²)
	Clôture		Aire de retournement
			Poste de Livraison
			Point de vue Photomontage

Maitre d'Ouvrage :
Akuo Western Europe and Overseas
 140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
 Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :
Agence Patrice Chabbert Architectes
 32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
 Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
 Commune de Faux 24560, Dordogne**

Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de masse paysager des
 installations - Site A

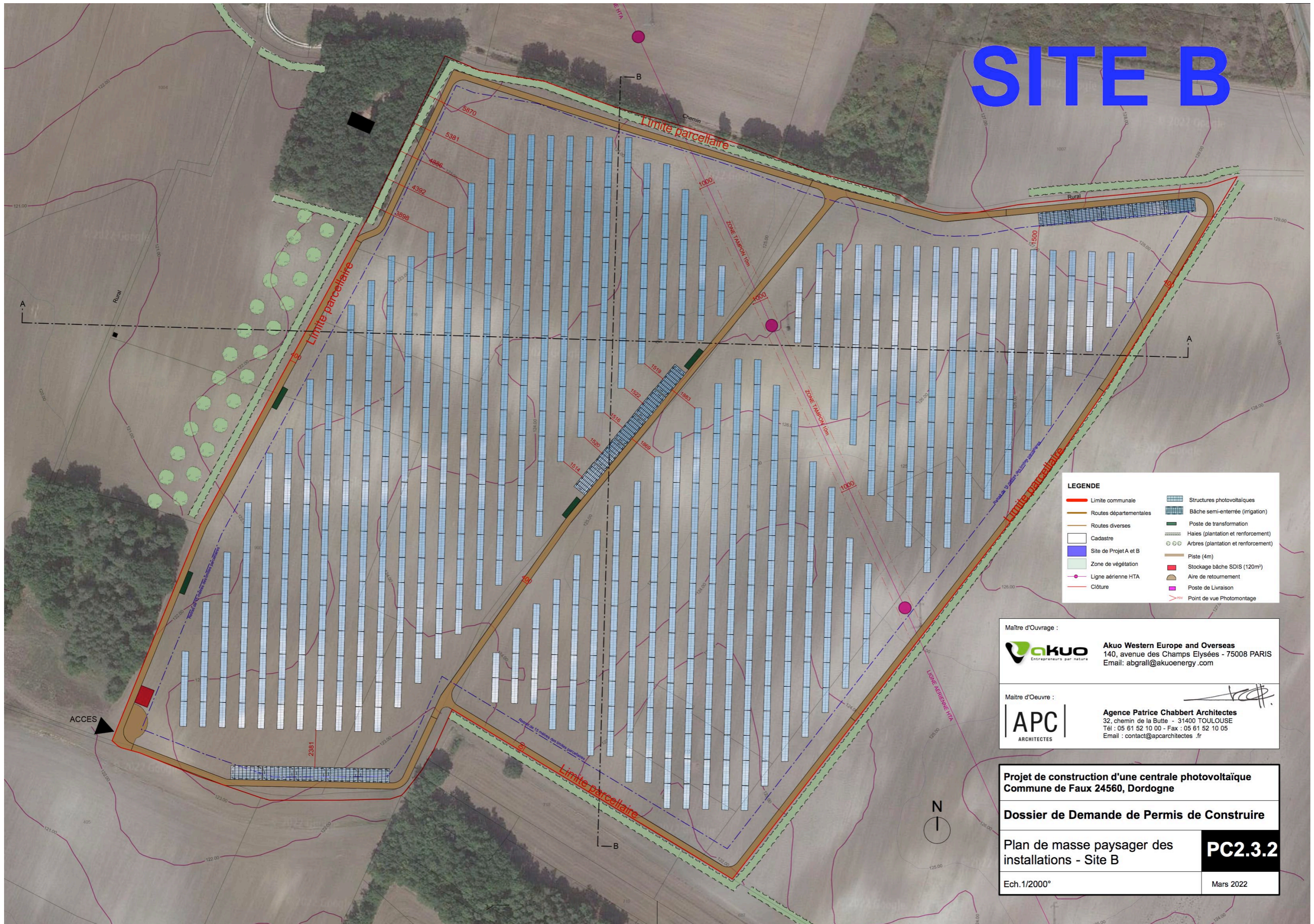
PC2.3.1

Ech. 1/2000°

Mars 2022

LE MONTET OUEST

SITE B



LEGENDE	
	Limite communale
	Routes départementales
	Routes diverses
	Cadastre
	Site de Projet A et B
	Zone de végétation
	Ligne aérienne HTA
	Clôture
	Structures photovoltaïques
	Bâche semi-enterrée (irrigation)
	Poste de transformation
	Haies (plantation et renforcement)
	Arbres (plantation et renforcement)
	Piste (4m)
	Stockage bache SDIS (120m²)
	Aire de retournement
	Poste de Livraison
	Point de vue Photomontage

Maitre d'Ouvrage :
 akuo Western Europe and Overseas
Entrepreneurs par nature
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :
 APC ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbart Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne**

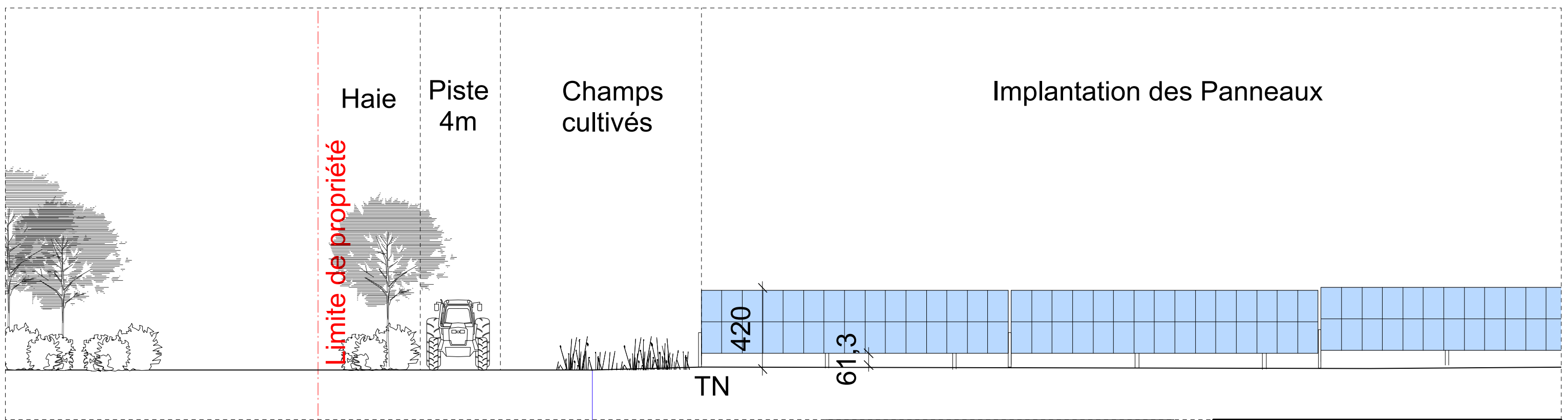
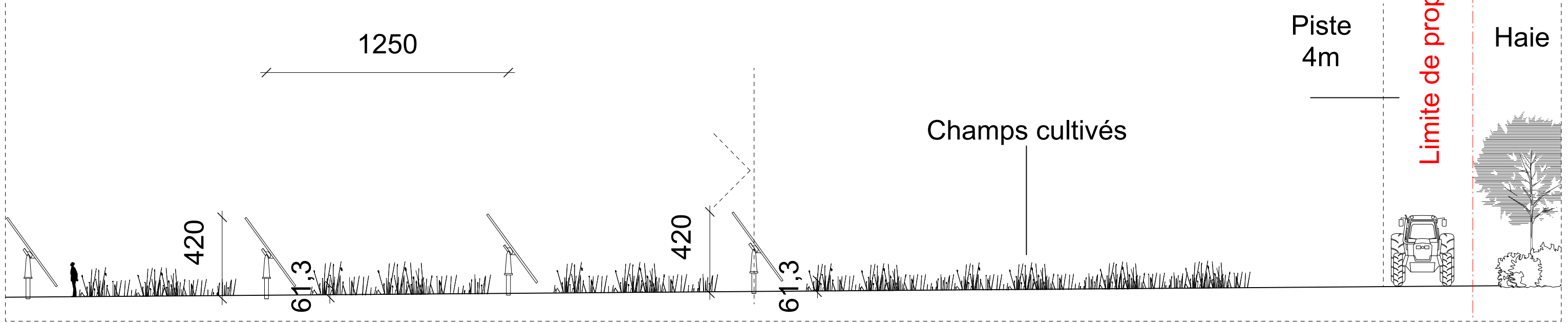
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de masse paysager des installations - Site B

Ech. 1/2000°

PC2.3.2
Mars 2022

Implantation des Panneaux



Maitre d'Ouvrage :

akuo
Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :

APC
ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbert Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de Demande de Permis de Construire

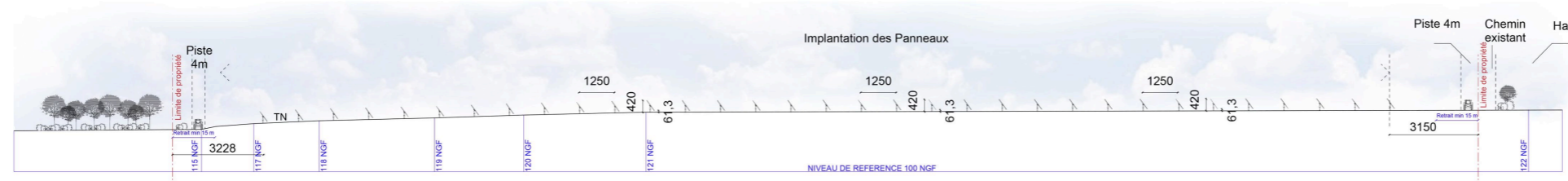
Schéma d'implantation des
panneaux

PC3.1

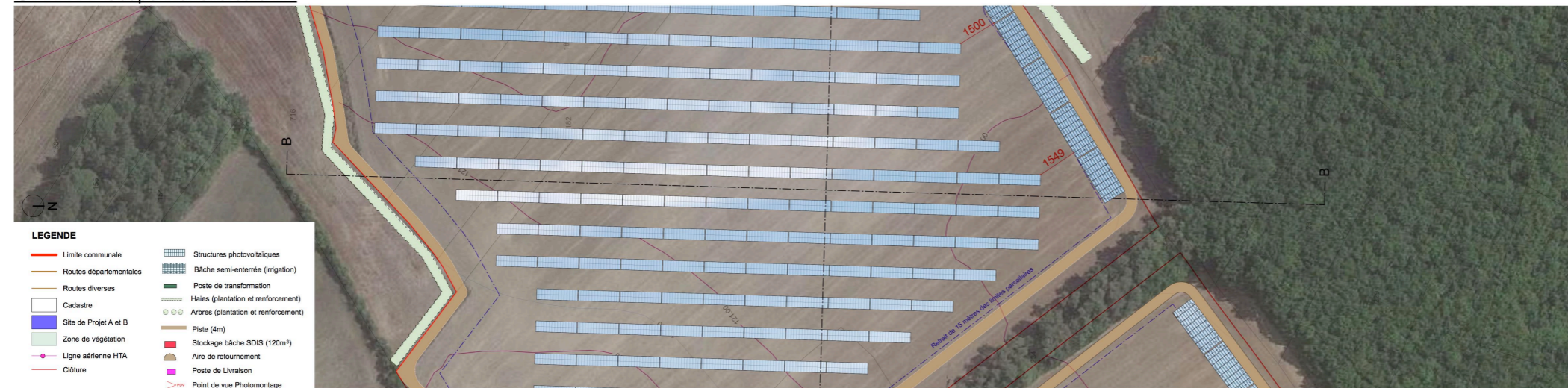
Echelle 1/200ème

Mars 2022

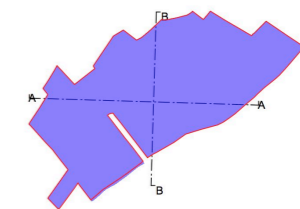
SITE A: Coupe Longitudinale AA



SITE A- Coupe Transversale BB



SITE A



Projet de construction d'une centrale photovoltaïque Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de demande de permis de construire

SITE A
Coupe Longitudinale AA
Coupe Transversale BB

PC 3.2.1

Ech. 1/1000^e

Mars 2022

Maitre d'Ouvrage :



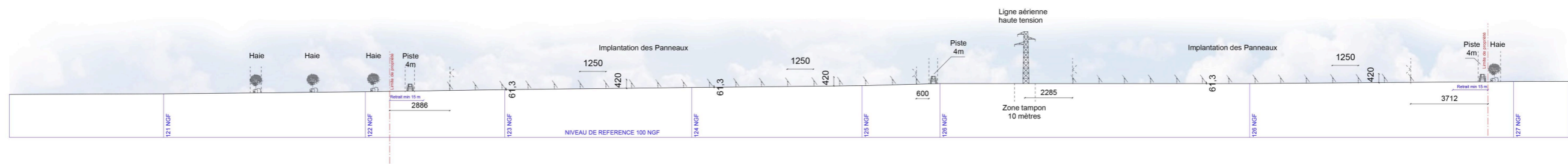
Agrnergie de la Goudalie
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tél: 01 47 66 62 78
Email: balique@akuoenergy.com

Maitrise d'Oeuvre :

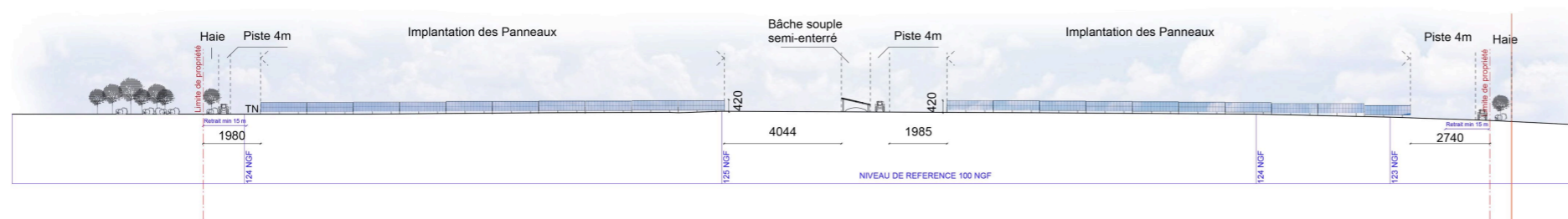
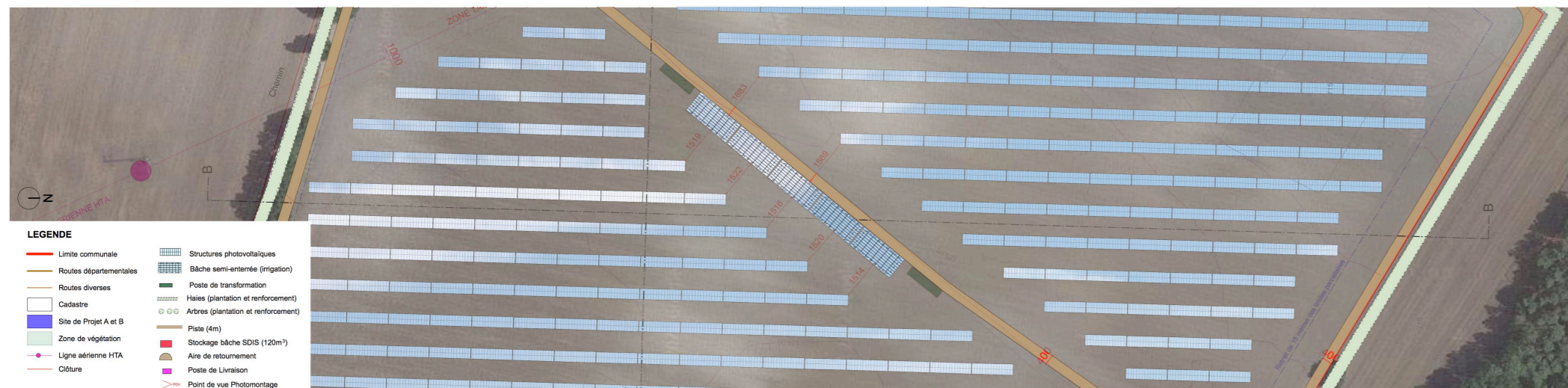


Agence Patrice CHABBERT Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 16 49 60
Email : contact@apcarchitectes.fr

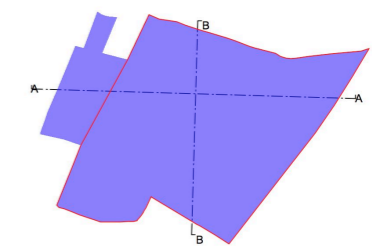
SITE B : Coupe Longitudinale AA



SITE B- Coupe Transversale BB



SITE B



Projet de construction d'une centrale photovoltaïque Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de demande de permis de construire

SITE B
Coupe Longitudinale AA
Coupe Transversale BB

PC 3.2.2

Ech. 1/1000^e

Mars 2022

Maitre d'Ouvrage :



Agrinerie de la Goudalie
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tél : 01 47 66 62 78
Email : ballique@akuoenergy.com

Maitrise d'Oeuvre :



Agence Patrice CHABBERT Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 16 49 60
Email : contact@apcarchitectes.fr

1. Etat initial

1.1. Localisation

Le projet « Agrinergie® de Faux » porté par les sociétés Akuo et Agriterra est situé dans le sud-ouest de la France métropolitaine, en région Nouvelle-Aquitaine, au sein du département de la Dordogne et est localisé au sud-ouest de Bergerac (16 kilomètres à vol d'oiseau), sur la commune de Faux (24560).

Le projet est situé au sud du **bourg de Faux**, de part et d'autre de la RD22 entre Faux et Issigeac, près des lieux-dits « Les Montets », « La Potence » et « Le Bois de Pichot ».

Dans l'étude d'impact environnementale (EIE, PC 11 du dossier), **98,5 ha ont été étudiés** afin d'avoir une **parfaite connaissance du secteur et de ses enjeux**, et ainsi déterminer la zone d'implantation.

1.2. Volet paysager

Le paysage de la zone d'implantation est marqué par la prédominance d'un plateau, majoritairement occupé par des parcelles agricoles de grande envergure, ponctuellement limitées au droit des haies, des boisements et des zones urbanisées. Les **boisements** seront **conservés, aucune haie ne sera arrachée**.

Le réseau hydrographique est discret dans le paysage, le cours d'eau « la Conne » s'écoule à environ 160 m de la zone d'implantation

Deux lignes électriques HTA traversent la zone d'implantation.

Le monument historique le plus proche est situé à 4,6 km au sud-est de la zone d'implantation. Le site inscrit le plus proche est situé à 4 km au nord-est de la zone d'implantation.

La zone d'implantation n'est pas recensée comme zone de présomptions de prescriptions archéologiques.

1.3. Volet biodiversité

La zone d'implantation est située dans la ZNIEFF de type 2 « Plateau céréalier d'Issigeac » ainsi que la réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne ». Elle se trouve à 2,7 km de la ZNIEFF de type 1 « Carrière de Lanquais – Les Roques » et à 2,7 km de la Natura 2000 Directive Habitats « Carrière de Lanquais - Les Roques ».

Plusieurs campagnes d'inventaires ont été réalisées au cours de l'année 2021 par le bureau d'étude Sud-Ouest Environnement (SOE) accompagné par CERMECO, pour le volet naturaliste, dans l'objectif d'identifier les principales sensibilités écologiques du périmètre d'étude et de concevoir un projet respectueux de l'écosystème local.

CERMECO et SOE connaissent parfaitement le secteur du projet pour avoir réalisé les inventaires naturalistes et l'étude d'impact dans le cadre du parc photovoltaïque existant dans le même territoire communal. En effet, CERMECO avait réalisé des inventaires de suivi et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une zone compensatoire. SOE s'était occupé de la réalisation de l'étude d'impact, pièce du dossier de permis de construire de cet autre projet.

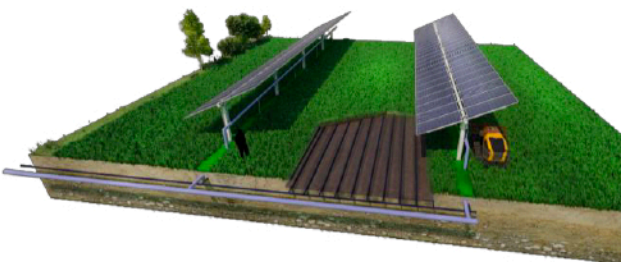
Sur la zone d'implantation du projet « Agrinergie® de Faux », les inventaires relèvent **peu d'enjeux environnementaux** sur le site. Les enjeux se concentrent au niveau des boisements, et du cours d'eau « la Conne », strictement en dehors de la zone d'implantation. Aucune zone humide n'a été identifiée.

1.4. Volet agricole

Le site d'étude est localisé sur des terres agricoles exploitées pendant plus de 20 ans en agriculture intensive. Il s'agit de parcelles à **faible potentiel agronomique** (plus de **94 % des parcelles concernées par le projet sont en classe 4 et 5** d'après la matrice cadastrale).

Le **fonds MAIF Transition** a fait l'acquisition d'un terrain de près de 121 hectares pour y permettre l'installation d'un agriculteur et la pérennisation d'une exploitation agricole. Ainsi, depuis avril 2021, la conversion en agriculture biologique a été lancée par deux jeunes agriculteurs : Florian Bonal et Martin Fradet. Une restauration agroécologique du sol est prévue pour valoriser des terres à faible potentiel agronomique.

Le projet « Agrinergie® de Faux » concerne seulement une partie de ce foncier (34,8 ha clôturés, soit moins de 30% du foncier). Le reste des parcelles achetées sera cultivée en grandes cultures bio.



2. Projet « Agrinergie® de Faux »

2.1. Essence du projet

Le projet « Agrinergie® de Faux » combine la **production locale d'énergie renouvelable avec une production agricole adaptée aux enjeux locaux grâce à différentes innovations**. Le projet photovoltaïque permettra d'alimenter en électricité près de 4 800 foyers, tout en apportant une solution cohérente et appropriée au réchauffement climatique et à ses conséquences irréversibles sur l'agriculture.

Plusieurs innovations sont prévues dans le cadre du projet. Les ombrières photovoltaïques seront équipées de dispositifs de **récupération d'eau** pour les restituer ensuite vers un système d'**irrigation** (goutte-à-goutte et aspersion 180°). Ce système d'irrigation sera piloté de manière dynamique en fonction des besoins des cultures grâce à des capteurs.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans **un des enjeux actuels majeur de l'agriculture : l'amélioration de la gestion de la ressource en eau**. En rendant irrigable ces parcelles, certaines cultures à plus haute valeur ajoutée pourront être introduites dans la rotation.

En outre, ces structures permettront de lutter contre certains événements climatiques destructeurs, de plus en plus sévères, via un système de pilotage dynamique de l'inclinaison des panneaux.

Une Etude Préalable Agricole (EPA) a été réalisée et sera instruite en parallèle de ce dossier.

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque Commune de Faux 24560, Dordogne	
Dossier de Demande de Permis de Construire	
Notice	PC4.1
	Mars 2022

2.2. Caractéristiques techniques du projet

Le projet « Agrinergie® de Faux » s'étend sur une surface clôturée de 34,8 hectares en 2 zones : une à l'ouest (appelée « Site A ») et une à l'est (appelée « Site B ») de la RD22.

La **zone d'implantation** a été choisie au regard des différentes contraintes environnementales, paysagères, et agricoles, au terme d'un important travail de **concertation avec les élus, les instances locales, les riverains, ainsi que les exploitants agricoles**. Ainsi, le projet sera **parfaitement intégré à son environnement** grâce à la prise en compte de la topographie et de la végétation existante (conservation des boisements et des haies).

Au total 6 postes de transformation, d'une surface de 52,5 m² chacun, seront répartis au sein du parc, et récupéreront le courant continu produit par les panneaux pour le transformer en courant alternatif. Ces postes auront un revêtement d'une couleur unie dans les tons verts (type RAL 6005).

Deux postes de livraison, d'une surface unitaire de 15,6 m², seront situés en bordure de route (RD 22), près des lieux-dits « le Bois de Pichot » et « la Potence » et restitueront l'électricité produite au réseau ENEDIS. Ces postes auront un revêtement d'une couleur unie dans les tons verts (type RAL 6005), similaire aux postes de transformation.

Le raccordement sera réalisé en bord de route, en priorité en accotement jusqu'au poste de Tuilières sur la commune de Saint-Capraise-de-Lalinde

Chaque site du projet « Agrinergie® de Faux » sera entouré par une clôture en acier galvanisé de couleur verte (type RAL 6005) d'une hauteur d'environ 2 mètres, pour éviter toute intrusion. Des passages pour la petite faune y seront prévus et des caméras de vidéosurveillance seront également installées le long de cette clôture périphérique. L'accès à chaque site se fera par un portail dédié : au nord-est pour le site A et au sud-ouest pour le site B. Le plan PC2.2 précise la localisation des accès au projet.

Pour la maintenance des équipements photovoltaïques et l'accès des services de secours, des pistes périphériques seront créées, d'une largeur de 4 m. Deux types de piste seront créés : des pistes lourdes (stabilisées avec des matériaux perméables naturels, pour l'accès aux postes de transformation notamment) et des pistes légères (simplement compactées, utilisées pour la maintenance).

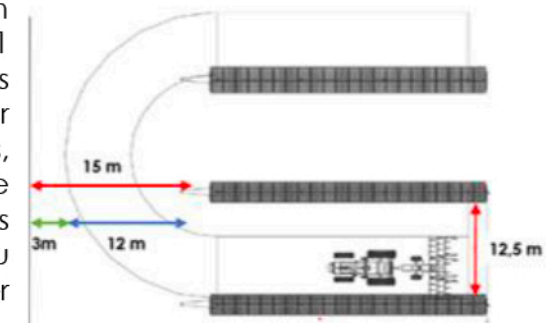
Structures photovoltaïques et volet agricole

Les ombrières photovoltaïques mobiles ou trackers seront espacées de 12,5 m ce qui permettra aux machines agricoles de circuler et cultiver entre. Les structures seront surélevées à 2,20 m du sol au point central, et mesureront 4,20 m de large. Compte tenu de l'asservissement des trackers et des angles limites à ne pas dépasser, le point haut maximal des panneaux sera situé à 4,20 m au-dessus du sol, et le point bas minimal à 60 cm.

Sur le projet, près de 1 100 tables de 16 m de longueur environ et de 4,2 m de largeur (panneaux mis à plat) seront installées. Sur chaque table, 30 panneaux photovoltaïques, d'une puissance comprise entre 500 à 600 Wc, seront installés. La surface cumulée des panneaux (mis à plat) est d'environ 7 hectares.

Les pieux de ces structures seront fixés au sol par battage, sans utilisation de béton.

L'espace prévu en bout de rangée est de 15 m pour le retournement des engins agricoles (dont 11 m en culture et 4 m pour les pistes). Les trackers pourront être pilotés de telle sorte à laisser passer les engins agricoles lors des interventions culturales, lorsque celles-ci ne seront pas réalisées de manière autonome grâce au système de robotisation. Ils pourront également être mis en berne totale ou partielle (système d'effacement) afin d'augmenter la part de lumière transmise aux cultures.



Les **rotations envisagées sont les suivantes : pois, lin, blé, orge, méteil, tournesol et soja**. L'accès à l'eau est limitant dans la diversité de la rotation, ces terres se trouvant dans une zone très touchée par la sécheresse. L'introduction du soja est permise grâce à l'accès à l'eau prévu par l'innovation proposée dans le cadre de ce projet. En effet, l'irrigation des cultures sera effectuée grâce à la récupération d'eau de pluie via des gouttières intégrées aux trackers. Des bâches souples semi-enterrées d'une surface au sol de 150 m² par réserve permettront le stockage de l'eau récupérée. Le volume stockable total sera de l'ordre de 500 m³ par hectare. Le **volume d'eau qui pourra être redistribué** aux cultures est estimé à **550 m³/ha**, notamment **pendant les périodes d'intérêt** (principalement en saison estivale), via un système de goutte-à-goutte sur le site A et d'aspersion 180° sur le site B. Ces bâches pourront être recouvertes d'une structure photovoltaïque détaillée dans le dossier PC5.5.

Intégration paysagère et volet biodiversité

Afin que le projet soit parfaitement intégré à son environnement, de nombreuses mesures d'évitement et de réduction sont prévues et détaillées dans l'étude d'impact environnementale (PC11 de ce dossier). Quelques mesures sont listées ci-dessous.

> La **création et le renforcement des haies bocagères** permettra de renforcer l'intégration paysagère du projet mais également d'augmenter la biodiversité. La plantation des haies suivra un calendrier en 3 phases :

- Phase 1 : une fois le permis de construire purgé de tout recours, plantation des haies aux localisations pour lesquelles les incidences visuelles brutes sont les plus fortes. La mise en place en amont de ces haies permettra la pousse des haies au plus tôt dans le projet ;
- Phase 2 : lors du financement du projet, plantation au niveau des zones avec des incidences visuelles brutes moyennes ;
- Phase 3 : lors de la phase chantier, plantation au niveau des zones avec des incidences visuelles brutes faibles.

> Des arbres à valeur ajoutée tels que des noyers seront plantés sur certaines zones (type agroforesterie).

> Une mare, à proximité du cours d'eau « la conne » sera également créée.

> Un **calendrier écologique** pour le chantier sera mis en place. Pour un projet de cette envergure, le temps de construction est évalué à 10 mois.

Ce calendrier permettra d'adapter la période des travaux sur l'année en fonction des périodes de reproduction et de nidification des espèces identifiées.

> Enfin, **un suivi écologique, en phase chantier et en phase d'exploitation**, sera réalisé selon un protocole précis défini par des experts écologues.

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque Commune de Faux 24560, Dordogne	
Dossier de Demande de Permis de Construire	
Notice	PC4.2
	Mars 2022

Concertation et volet pédagogique

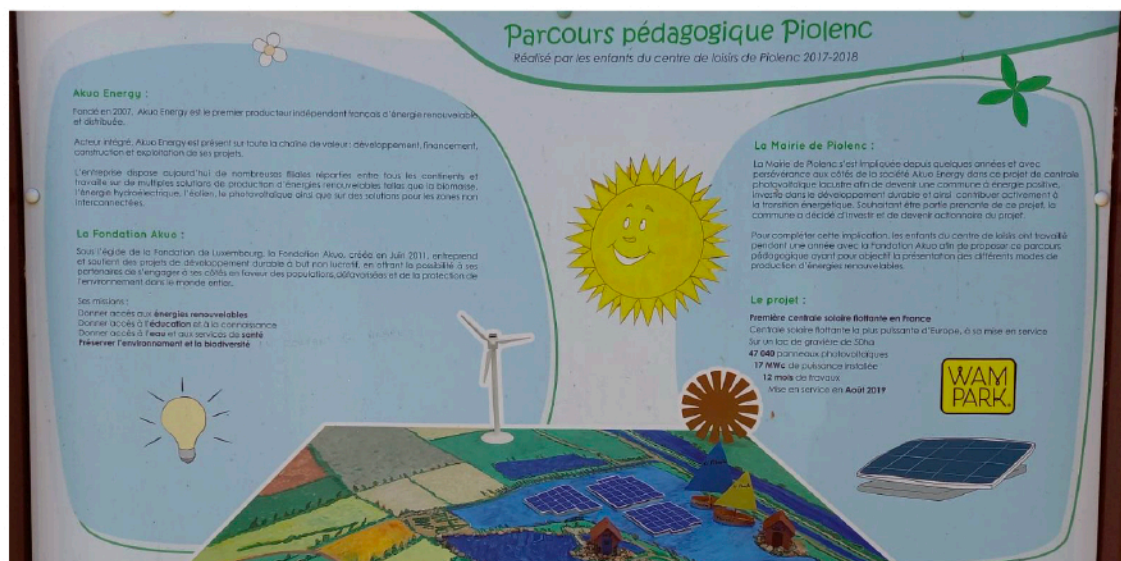
Un important **travail de concertation** a été menée pour définir le projet « Agrinergie © de Faux » et les **mesures périphériques** détaillées ci-dessous.

Tout d'abord, l'implantation a été définie suite à de nombreux échanges avec les élus, les instances locales, les riverains, ainsi que les exploitants agricoles. Le projet a fait l'objet de plusieurs présentations lors de conseils municipaux puis **une délibération en faveur du projet a été rendue en mars 2022**.

Akuo a à cœur de développer des **projets exemplaires**. Ce projet comprendra un volet social complet, soutenant l'emploi et le développement du territoire.

Plusieurs pistes de propositions de développement local ont été identifiées et seront affinées avec les élus et partenaires locaux :

- La mise à disposition d'une parcelle dans le cadre d'un **espace-test agricole** avec le financement d'infrastructure (locaux techniques, serres tunnels, possibilité de mettre à disposition de l'eau avec la récupération).
- La mise en place d'un **verger conservatoire bio** intégré dans un **circuit pédagogique**. Un déploiement progressif est envisagé, en particulier dans le cadre d'ateliers pédagogiques récurrents. Une forêt-jardin pourra également être créée à proximité de ce verger en outil de pédagogie par exemple.



Panneau pédagogique mis en place sur la centrale flottante de Piolenc. Source : Akuo.

- L'installation d'une borne de recharge électrique.
- **L'investissement participatif** dans le projet pour les habitants du territoire via la plateforme Akuocoop, développée par Akuo.

Akuo souhaite faire intervenir des **structures locales** pour affiner ces mesures. Des discussions sont actuellement en cours avec différentes structures.

Intégration du risque incendie

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ou SDIS de la Dordogne a été consulté dans le cadre du projet de parc photovoltaïque. Ainsi, **les préconisations du SDIS seront appliquées**. Une piste d'une largeur de 4 m sera notamment créée.

Trois citernes souples seront installées sur le site, d'un volume de stockage unitaire de 120 m³, une à chaque entrée des sites A et B, ainsi qu'une à proximité des boisements sur le site A.

Compatibilité avec l'urbanisme

La commune de Faux est, à l'heure actuelle, couverte par une carte communale, la dernière procédure a été approuvée le 23/09/2015. La totalité de la zone d'implantation du projet est définie en « Zone non Constructible » (secteur « ZnC ») dans la carte communale, un secteur non ouvert à la construction sauf exceptions prévues par la loi, régie par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Dans le cas présent, la carte communale prévoit pour les ZnC que « les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. »

Dans le cadre du projet « Agrinergie© de Faux », les espaces paysagers étant préservés, l'activité agricole étant principale et les structures photovoltaïques équipées du dispositif de collecte d'eau et d'irrigation dynamique venant améliorer les conditions des cultures, le parc photovoltaïque est **compatible à la carte communale**.

Démantèlement et recyclabilité des matériaux

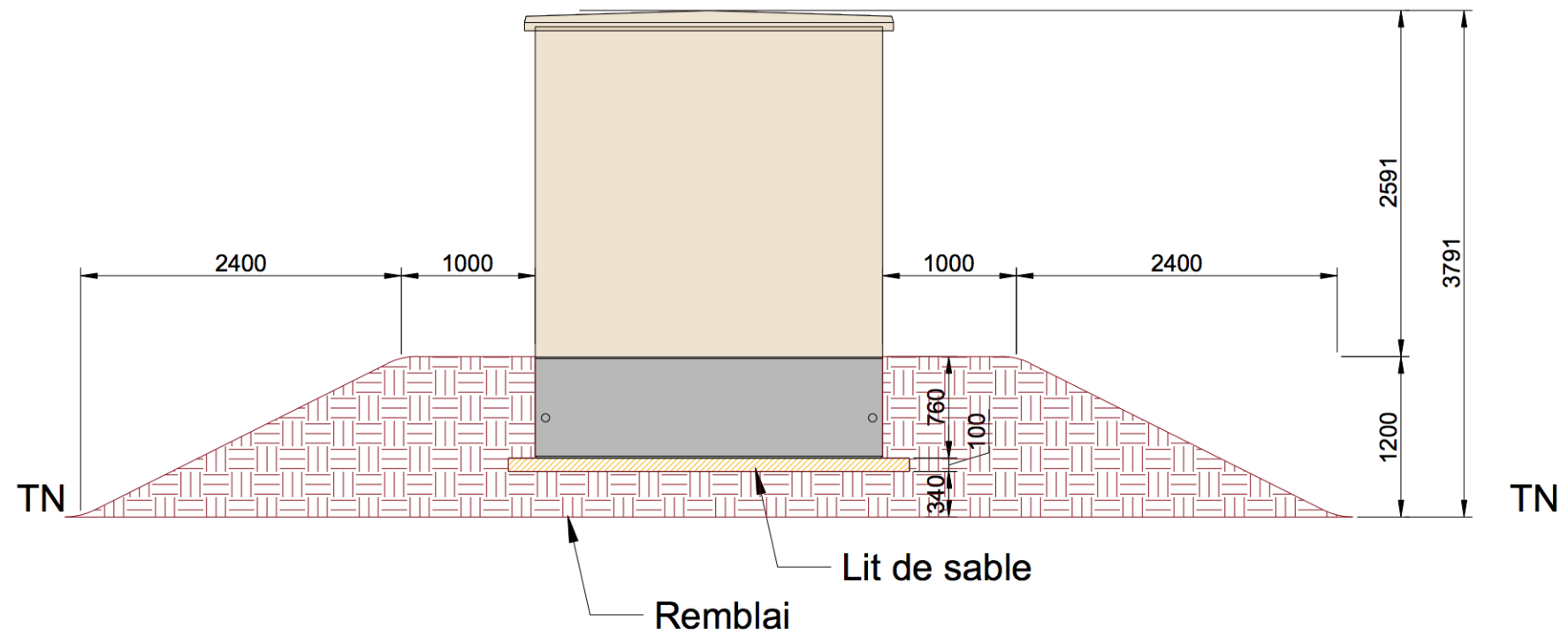
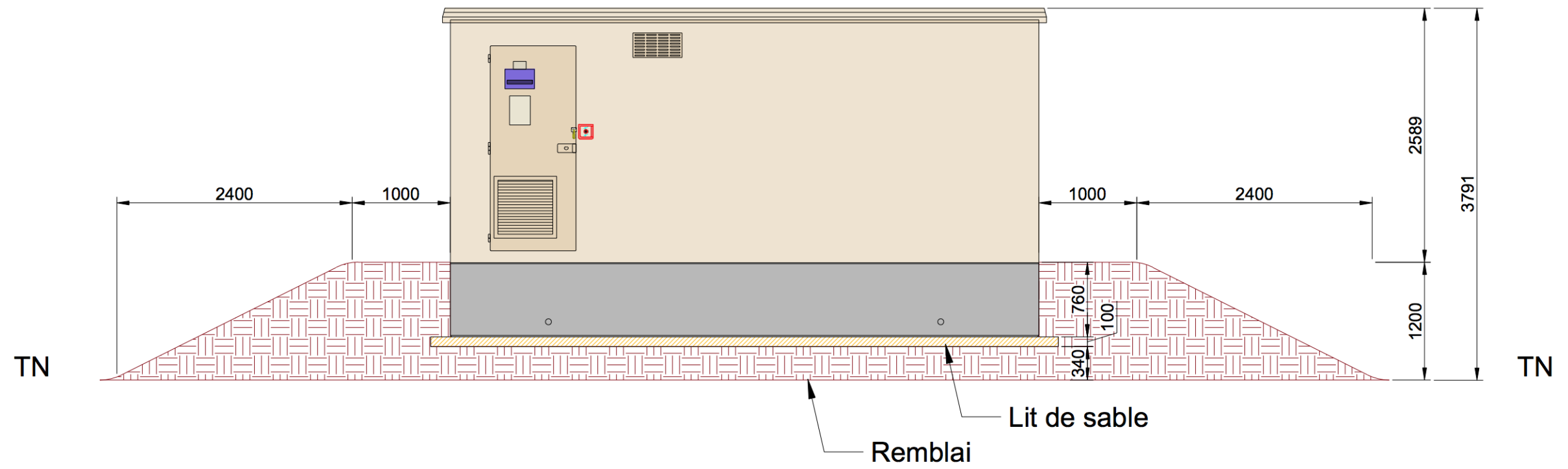
Le projet « Agrinergie© de Faux » suivra des techniques de construction permettant le **retour des terres à l'état initial** en fin d'exploitation de l'équipement, sans artificialisation des terres.

Le démantèlement de l'ensemble des installations et la remise en état du terrain agricole est une obligation du bail liant la société projet au propriétaire, sauf à ce que ce dernier souhaite conserver tout ou partie des équipements à l'expiration du bail. Les coûts de démantèlement et de remise en état sont budgétés par la société projet.

Les mesures suivies pour garantir la réversibilité des installations comprennent par exemple :

- Concernant les fondations : La solution privilégiée sera le battage et/ou vissage des pieux, solutions entièrement réversibles, qui limitent l'emprise au sol et le recours au béton et préserve l'étagement des différentes strates du sol.
- Concernant les panneaux photovoltaïques : Le recyclage des modules est assuré par l'éco-organisme Soren. Le processus de traitement des panneaux photovoltaïques permet de revaloriser les panneaux jusqu'à 95 %. Le recyclage des panneaux sera organisé à la construction du projet.
- Concernant les équipements électriques : La directive européenne, portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, oblige les fabricants d'appareils électroniques, et donc les fabricants d'onduleurs, à réaliser à leurs frais la collecte et le recyclage de leurs produits.
- Concernant les autres matériaux issus du démantèlement des installations (aciers, câbles) : ils suivront les filières de recyclage classiques.

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque Commune de Faux 24560, Dordogne	
Dossier de Demande de Permis de Construire	
Notice	PC4.3
	Mars 2022



Maitre d'Ouvrage :

akuo
Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :

APC
ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbert Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne

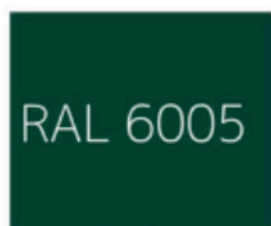
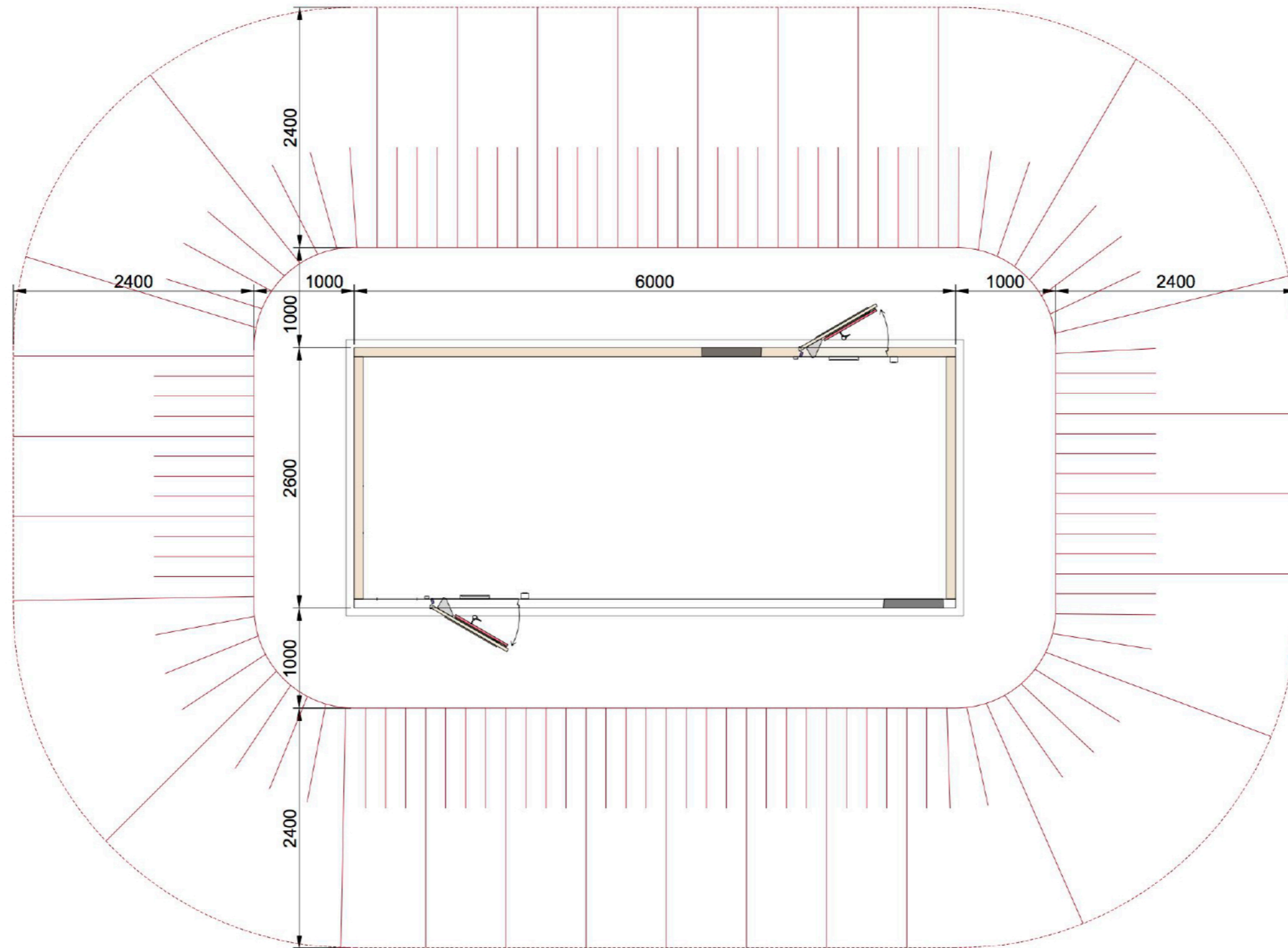
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de détail des postes
de livraison - Façades

PC5.1.1

Mars 2022

Vue de dessus



Teinte souhaitée pour l'aspect
extérieur du poste

Maitre d'Ouvrage :

akuo
Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Oeuvre :

APC
ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbert Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne

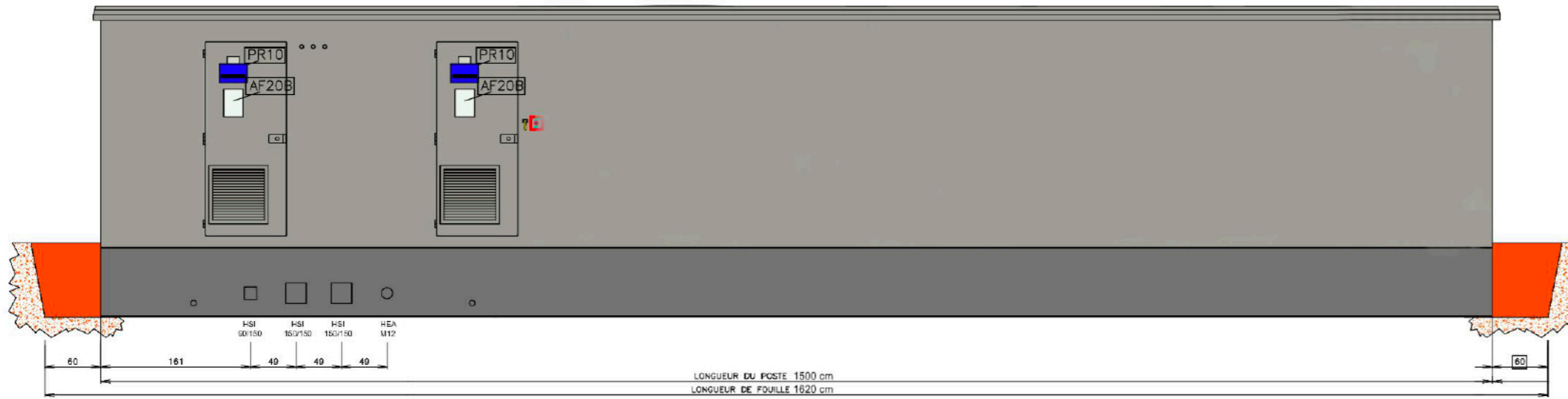
Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan de détail des postes
de livraison - Plan

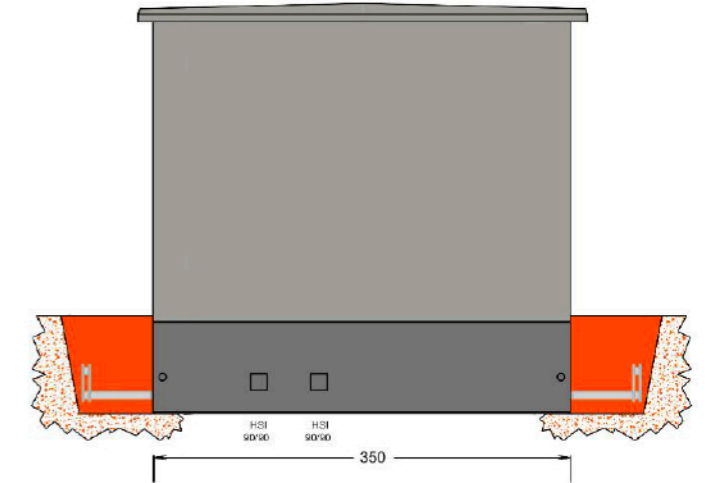
PC5.1.2

Mars 2022

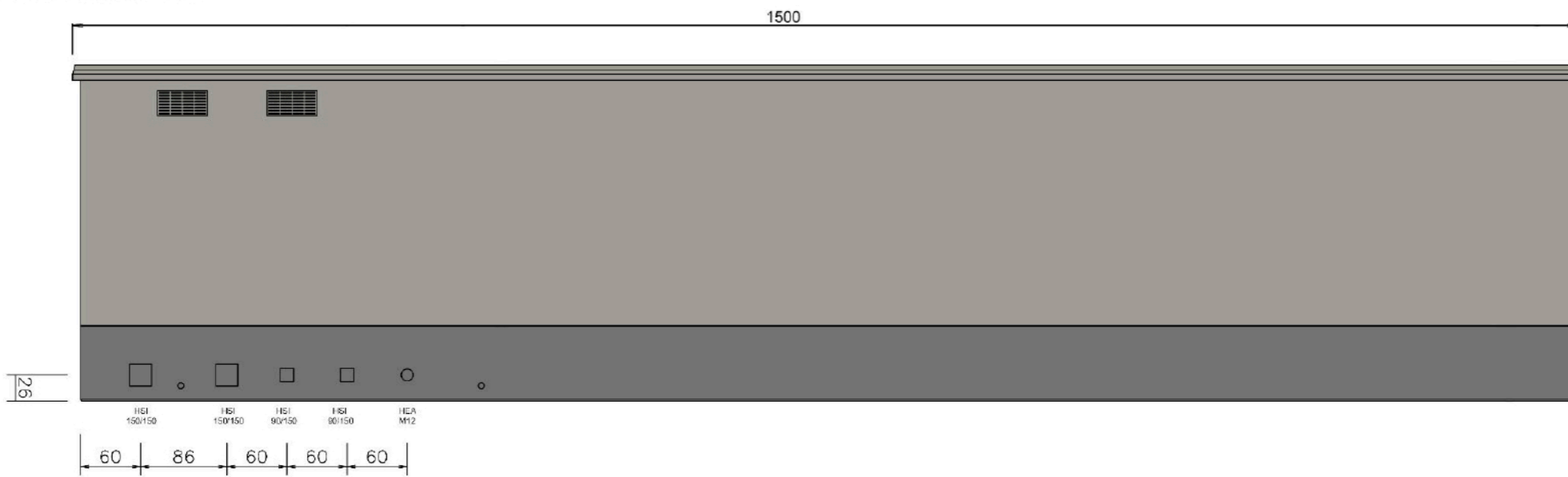
FACE AVANT



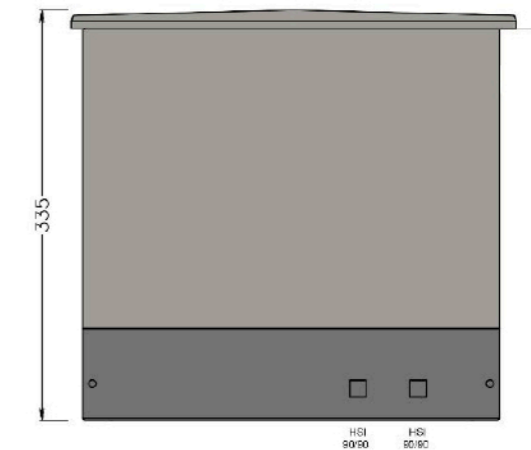
FACE GAUCHE



FACE ARRIERE



FACE DROITE



Photographie d'illustration des postes de transformation

RAL 6005

Teinte souhaitée pour l'aspect extérieur du poste

Maitre d'Ouvrage :

akuo
Entrepreneurs par nature

Akuo Western Europe and Overseas
140, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Email: abgrall@akuoenergy.com

Maitre d'Ouvre :

APC
ARCHITECTES

Agence Patrice Chabbart Architectes
32, chemin de la Butte - 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 52 10 00 - Fax : 05 61 52 10 05
Email : contact@apcarchitectes.fr

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque
Commune de Faux 24560, Dordogne

Dossier de Demande de Permis de Construire

Plan des façades du poste de transformation

PC5.2

Mars 2022